

Pour résoudre le problème de la co-maternité, la ROPA élargit dramatiquement le champ des possibles...

Article rédigé par Causeur, le 27 juillet 2020

Les faillites et les chômeurs se multiplient, les avions sont cloués au sol et la dette publique explose, mais pour le projet de loi de bioéthique, «on ne peut plus attendre» considère son rapporteur, le député En Marche Jean-Louis Touraine. Dans cette loi qui arrive en deuxième lecture à l'assemblée, l'amendement de la ROPA est une atteinte à la dignité du corps de la femme. Explications

Le premier ministre Castex a reporté la réforme des retraites et de l'assurance chômage à 2021 car « la priorité des priorités, c'est l'emploi ». Pour le député Jean-Louis Touraine, l'urgence est à la loi bioéthique, qualifiée « de rupture dans l'urgence sanitaire » par son rapporteur. Aucun membre du gouvernement ne s'était déplacé, le 1er juillet dernier, pour la séance de la Commission qui lui était consacrée. La semaine prochaine sera donc débattue en seconde lecture la loi bioéthique (dont la PMA pour toutes).

La suppression de l'article 1 proposé par le Sénat (« il n'y a pas de droit à l'enfant ») donnait le ton : l'enfant n'est plus sujet de droit mais devient l'objet de droits. Depuis, l'amendement concernant **la ROPA** a été voté le 30 juin. Ce n'est pas un gadget. Cette technique qui fait de deux lesbiennes deux « mères » (puisque l'une donnera ses ovocytes que sa compagne portera dans son utérus), ou qui permet « le don dirigé » d'un transgenre vers son conjoint, est loin d'être une chimère. Faisant de l'enfant un bien partagé, la ROPA permet de résoudre le problème de la co-maternité. Elle est surtout l'antichambre de la GPA. Elle plonge ses racines dans l'Histoire sainte à laquelle le professeur Touraine – pourtant grand amateur de mythes bibliques – aurait pu se référer. Que le lecteur relise donc l'histoire du jugement de Salomon dans *le Livre des Rois*.

Je laisse de côté ce qui n'est pas nouveau : la suppression du consentement du conjoint pour le don de sperme (bravo), la suppression de la mention de l'homme dans les articles sur la filiation, la conservation des ovocytes mettant la femme sous domination de son employeur. A lire le mépris jamais atteint avec lequel est traité le corps de la femme, on se demande comment Madame Schiappa ne réagit pas avec la fougue qu'on lui connaît à cette loi qui est une atteinte à la dignité du corps de la femme. Car cette loi bioéthique, si elle néantise l'embryon, réduit le corps de la femme à un matériau dont le médecin et la technique disposent à leur gré : un objet d'expérimentation pour la recherche scientifique.

Tout le monde sait qu'une PMA par FIV avec son mari est déjà éprouvante. Dans son livre *Made in labo*, Dominique Folscheid montre qu'une femme est prête à tout pour « avoir » un enfant. Même faire l'amour à

l'aveugle avec un inconnu dans un laboratoire. Que dire des autres techniques procréatives à laquelle une femme, sous influence, se soumet! Car si Madame Schiappa parle des femmes battues et sous emprise de leur conjoint, que dire des femmes en mal d'enfant sous l'emprise de la technique médicalisée et coachée, à qui on fait miroiter une chose insensée, au risque de leur vie ? Qu'elle interroge les généticiens, Madame Alexandra Caude-Henrion, par exemple, directrice de recherche à l'INSERM de l'hôpital Necker. La ROPA propose une technique très éprouvante et dangereuse.

La vérité vraie est que nous sommes dans un monde qui a perdu la raison. Jugeons plutôt : avec la PMA, plus de père. Avec la ROPA, on a une mère coupée en deux. Le rêve transhumaniste se réalise, ainsi que la domination absolue de l'esprit sur le vivant, devenu de plus en plus virtuel. Cela faisait belle lurette que les laboratoires faisaient ce qu'ils voulaient du matériel humain, et que l'embryon (dont le cœur bat, rappelons-le, de manière autonome, à 21 jours) était instrumentalisé.

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici